



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 145 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

## **Premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2014-2015**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport les prévisions révisées pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda en 2014-2015, tenant compte des variations intervenues par rapport aux paramètres de calcul des coûts utilisés au moment de l'ouverture de crédit initiale. L'augmentation des ressources nécessaires découle d'une hausse des taux d'inflation et d'ajustements apportés aux coûts standard et aux taux de vacance de postes, en partie compensés par l'incidence sur les prévisions de dépenses d'une évolution favorable des taux de change. L'Assemblée est invitée à approuver un crédit révisé d'un montant brut de 94 883 600 dollars (montant net : 88 316 800 dollars), correspondant à une augmentation de 1 287 900 dollars (montant net : 1 128 400 dollars).



## I. Introduction

1. L'objectif principal du premier rapport sur l'exécution du budget est de présenter les prévisions révisées pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda, prenant en compte les variations des taux d'inflation et de change ainsi que les changements intervenus par rapport aux coûts standard et taux de vacance de postes ayant servi au calcul du crédit initialement ouvert.

2. Les tableaux 1 et 2 ci-après donnent la ventilation de l'augmentation de 1 128 400 dollars des ressources nécessaires découlant de ces ajustements techniques. Ces tableaux présentent les ajustements par composante et facteur de variation (tableau 1), et par objet de dépense et facteur de variation (tableau 2).

3. On trouvera dans les paragraphes qui suivent l'analyse de l'évolution, depuis le calcul des prévisions de dépenses initiales, des hypothèses retenues quant aux paramètres de calcul des coûts. En outre, on trouvera en annexe les hypothèses budgétaires retenues pour le calcul initial du crédit de l'exercice 2014-2015 et celles qu'il est proposé de retenir dans le présent rapport.

Tableau 1

### Récapitulatif des dépenses et recettes prévues, par composante et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2014-2015 Crédit ouvert <sup>a</sup>	Modifications prévues				Total	Montant proposé du crédit révisé
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Taux de vacance de postes		
A. Chambres	6 098,4	(75,4)	(65,88)	–	–	<b>(141,2)</b>	5 957,2
B. Bureau du Procureur	10 341,6	(210,0)	16,5	88,8	428,5	<b>323,8</b>	10 665,4
C. Greffe	68 436,5	(1 467,2)	362,4	996,3	1 486,9	<b>1 378,4</b>	69 814,9
D. Gestion des dossiers et archives	8 719,2	(159,9)	(113,2)	–	–	<b>(273,1)</b>	8 446,1
<b>Total (montant brut)</b>	<b>93 595,7</b>	<b>(1 912,5)</b>	<b>199,9</b>	<b>1 085,1</b>	<b>1 915,4</b>	<b>1 287,9</b>	<b>94 883,6</b>
<b>Recettes</b>							
Recettes provenant des contributions du personnel	6 407,3	(102,9)	28,6	59,5	174,3	<b>159,5</b>	6 566,8
<b>Total (montant net)</b>	<b>87 188,4</b>	<b>(1 809,6)</b>	<b>171,3</b>	<b>1 025,6</b>	<b>1 741,1</b>	<b>1 128,4</b>	<b>88 316,8</b>

<sup>a</sup> Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/255.

Tableau 2  
**Récapitulatif des dépenses prévues, par objet de dépense et facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2014-2015 Crédit ouvert <sup>a</sup>	Modifications prévues				Total	Montant proposé du crédit révisé
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Taux de vacance de postes		
Postes	41 700,9	(856,8)	762,8	1 025,6	1 741,1	<b>2 672,7</b>	44 373,6
Autres dépenses de personnel	24 450,0	(594,0)	(352,4)	–	–	<b>(946,4)</b>	23 503,6
Émoluments des non-fonctionnaires	5 678,9	(75,4)	(65,2)	–	–	<b>(140,6)</b>	5 538,3
Consultants	354,6	(8,5)	(5,0)	–	–	<b>(13,5)</b>	341,1
Voyages des représentants	419,5	–	(0,6)	–	–	<b>(0,6)</b>	418,9
Voyages du personnel	1 452,4	–	(2,4)	–	–	<b>(2,4)</b>	1 450,0
Services contractuels	4 205,0	(93,7)	(57,4)	–	–	<b>(151,1)</b>	4 053,9
Frais généraux de fonctionnement	5 729,6	(134,2)	(79,2)	–	–	<b>(213,4)</b>	5 516,2
Dépenses de représentation	10,2	(0,3)	(0,2)	–	–	<b>(0,5)</b>	9,7
Fournitures et accessoires	1 061,5	(22,5)	(14,4)	–	–	<b>(36,9)</b>	1 024,6
Mobilier et matériel	803,5	(18,1)	(11,0)	–	–	<b>(29,1)</b>	774,4
Aménagement des locaux	272,3	(6,1)	(3,7)	–	–	<b>(9,8)</b>	262,5
Subventions et contributions	1 050,0	–	–	–	–	–	1 050,0
Contributions du personnel	6 407,3	(102,9)	28,6	59,5	174,3	<b>159,5</b>	6 566,8
<b>Total (montant brut)</b>	<b>93 595,7</b>	<b>(1 912,5)</b>	<b>199,9</b>	<b>1 085,1</b>	<b>1 915,4</b>	<b>1 287,9</b>	<b>94 883,6</b>
<b>Recettes</b>							
Recettes provenant des contributions du personnel	6 407,3	(102,9)	28,6	59,5	174,3	<b>159,5</b>	6 566,8
<b>Total (montant net)</b>	<b>87 188,4</b>	<b>(1 809,6)</b>	<b>171,3</b>	<b>1 025,6</b>	<b>1 741,1</b>	<b>1 128,4</b>	<b>88 316,8</b>

<sup>a</sup> Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/255.

## II. Analyse des variations du montant des ressources nécessaires, en chiffres nets

4. Les changements entraînés par les principaux facteurs de variation, tels qu'indiqués dans les tableaux 1 et 2, aboutissent à une hausse de 1 287 900 dollars des dépenses prévues, portant à 94 883 600 dollars, en chiffres bruts, le montant du crédit révisé. Ces chiffres s'analysent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	Montant	Observations
Crédit ouvert <sup>a</sup>	<b>93 595,7</b>	
Variation des hypothèses budgétaires		

	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Fluctuations des taux de change	(1 912,5)	Sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU
Modification des hypothèses concernant l'inflation	199,9	Sur la base des indices des prix à la consommation, des coefficients d'ajustement promulgués aux fins du calcul des indemnités de poste et de l'écart entre les montants budgétisés et effectifs des ajustements au coût de la vie
Ajustement des coûts salariaux standard et des dépenses communes de personnel	1 085,1	Sur la base des traitements effectivement versés, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel
Ajustements apportés aux taux de vacance de postes	1 915,4	Sur la base d'une analyse des postes vacants
<b>Total révisé (montant brut)</b>	<b>94 883,6</b>	

<sup>a</sup> Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/255.

## A. Fluctuations des taux de change

*(Diminution : 1 912 500 dollars)*

5. Aux fins de l'actualisation des coûts, on peut se servir soit de la moyenne des taux de change opérationnels constatés depuis le début de l'exercice biennal, soit des taux opérationnels en vigueur au moment de l'actualisation. On se rappellera que, dans son rapport sur les comptes de l'ONU pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1995 [A/51/5 (Vol. I)], le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que les hypothèses budgétaires concernant les taux de change opérationnels soient calculées suivant la méthode de la moyenne plutôt que d'après les taux les plus récents disponibles (par. 110). Le Secrétaire général a été d'avis qu'il ne serait pas bon de décider à l'avance laquelle des deux méthodes devrait être utilisée pour les prévisions budgétaires et l'actualisation des coûts, et que la décision devrait être prise au cas par cas. Ce point de vue a été communiqué à l'Assemblée générale et approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/7/Add.6, par. 5), lequel a préconisé que le Secrétaire général utilise les taux de change aboutissant à l'estimation la plus basse.

6. Dans le présent rapport sur l'exécution du budget, les taux de change effectifs ont été appliqués pour la période de janvier à octobre 2014 et le taux de change d'octobre 2014 a été appliqué également pour les mois de novembre et décembre 2014. Pour 2015, le taux de change le plus récent (octobre 2014) a été appliqué pour l'euro, le franc rwandais et le shilling tanzanien, de manière à obtenir l'estimation la plus basse en ce qui concerne les dépenses prévues, conformément à la méthode en vigueur. La diminution de 1 912 500 dollars correspond à l'incidence sur le montant des ressources nécessaires pour 2014-2015 de l'appréciation du dollar par rapport aux monnaies concernées (voir fig. I à III ci-après).

Figure I  
Évolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar  
des États-Unis (2014)

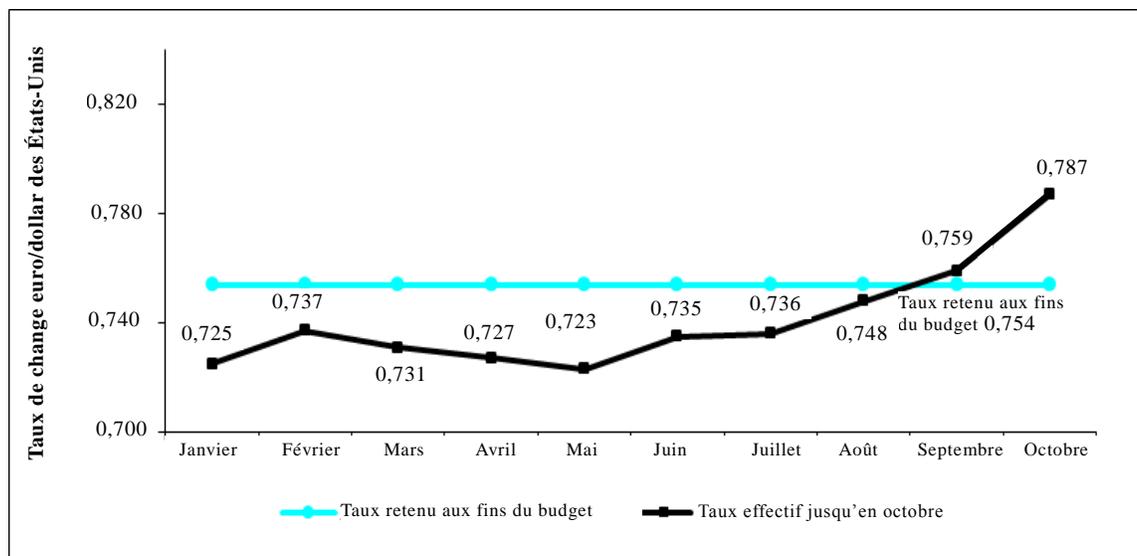


Figure II  
Évolution du taux de change du franc rwandais par rapport  
au dollar des États-Unis (2014)

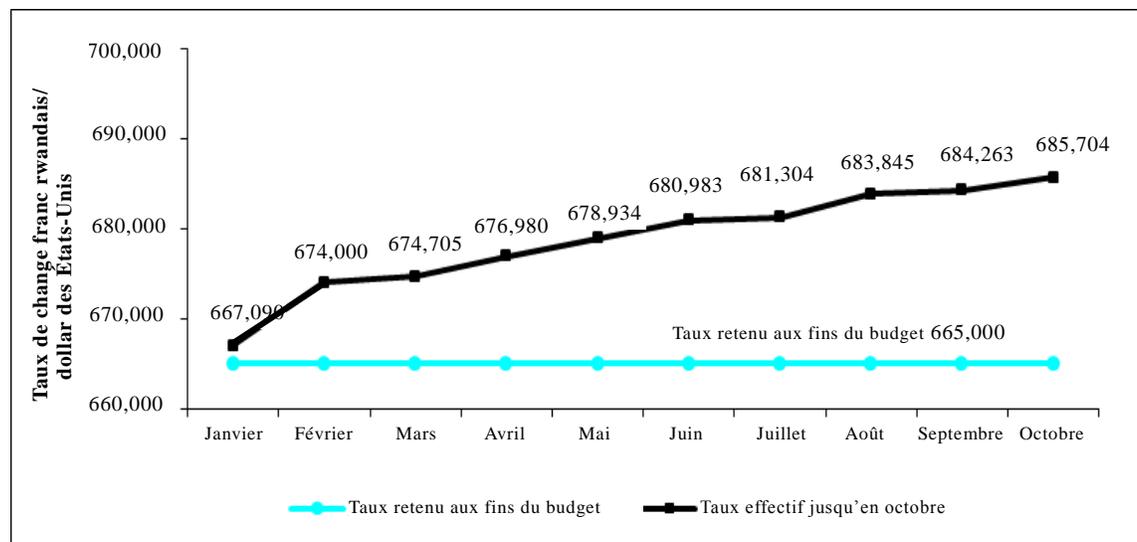
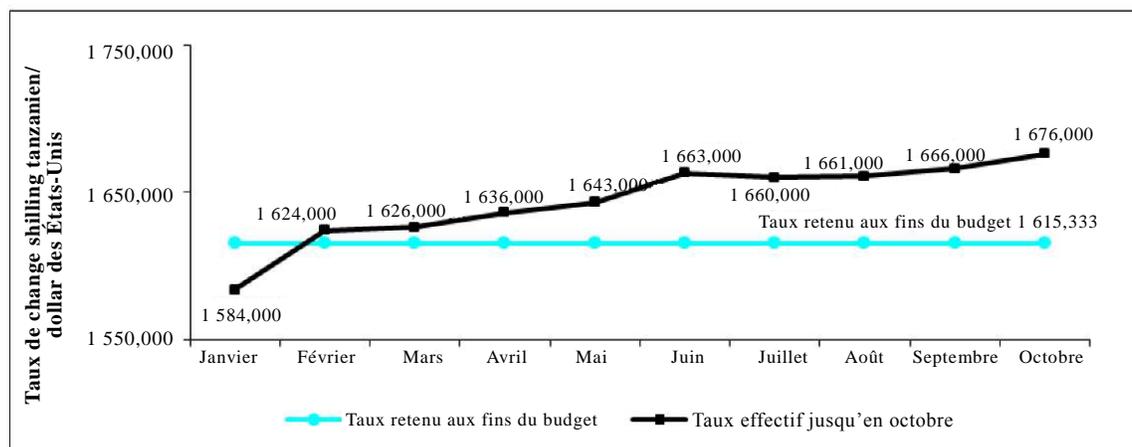


Figure III  
Évolution du taux de change du shilling tanzanien par rapport  
au dollar des États-Unis (2014)



## B. Modification des hypothèses concernant l'inflation

(Augmentation : 199 900 dollars)

7. La révision des taux d'inflation projetés s'appliquant à tous les objets de dépense à Arusha (République-Unie de Tanzanie), Kigali et La Haye (Pays-Bas) a été établie sur la base des paramètres suivants : a) les coefficients d'ajustement aux fins du calcul des indemnités de poste pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur promulgués par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la période de janvier à octobre 2014, et des projections fondées sur les données de la CFPI; b) l'écart entre les montants des ajustements au coût de la vie prévus au budget pour la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées et les montants effectifs découlant des conditions de marché enregistrées en 2014 et projetées pour 2015; et c) les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation publiées dans l'hebdomadaire *The Economist* en ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes.

8. L'augmentation est essentiellement imputable à un relèvement des ajustements au coût de la vie applicables aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, qui était intervenu en 2013 mais n'avait pas été pris en compte pour l'ouverture de crédit initiale. Ce facteur d'augmentation a été en partie compensé par la baisse des ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes du fait que l'inflation est plus faible que prévu.

## C. Ajustement des coûts salariaux standard

(Augmentation : 1 085 100 dollars)

9. L'augmentation de 1 085 100 dollars correspond à l'effet net des ajustements apportés aux coûts salariaux standard, aux dépenses communes de personnel et aux

taux de contribution du personnel. Les modifications des coûts salariaux standard proposées pour 2014 sont fondées sur la moyenne des dépenses salariales effectives engagées jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe, pour chaque lieu d'affectation. Aux fins de l'établissement du présent rapport, les moyennes salariales mensuelles relatives à Arusha, Kigali et La Haye ont été analysées pour les mois de janvier à septembre 2014, par catégorie et par classe, et comparées aux données utilisées aux fins du calcul du montant initial du crédit à ouvrir. Les projections pour 2015 sont fondées sur les tendances observées en 2014.

10. Le montant inscrit au budget au titre des dépenses communes de personnel est calculé, dans chaque lieu d'affectation, en appliquant un pourcentage aux traitements nets. Ces dépenses se rapportent aux indemnités et prestations et aux frais supportés lorsque des fonctionnaires sont engagés ou mutés ou quittent leurs fonctions. Elles ont été ajustées sur la base de l'analyse de leur évolution effective dans les trois lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et depuis le début de 2014, comparée aux taux retenus comme hypothèses pour calculer le montant initial du crédit à ouvrir.

#### **D. Taux de vacance de postes**

*(Augmentation : 1 915 400 dollars)*

11. L'augmentation de 1 915 400 dollars correspond aux ajustements apportés aux taux de vacance de postes pour 2014-2015 compte tenu des taux constatés, comme indiqué dans l'annexe.

### **III. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

12. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) **Prendre note du présent rapport;**
- b) **Approuver un crédit révisé d'un montant brut de 94 883 600 dollars (montant net : 88 316 800 dollars), correspondant à une augmentation de 1 287 900 dollars (montant net : 1 128 400 dollars).**

## Hypothèses budgétaires relatives au Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2014-2015

Paramètres budgétaires	La Haye				Arusha				Kigali			
	Ouverture de crédit initiale		Présent rapport		Ouverture de crédit initiale		Présent rapport		Ouverture de crédit initiale		Présent rapport	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Taux de change <sup>a</sup>	0,754	0,754	0,749	0,787	1 615,333	1 615,333	1 649,250	1 676,000	665,000	665,000	679,927	685,704
Taux d'inflation (pourcentage)	1,30	2,40	0,40	1,30	7,20	8,40	6,20	8,40	4,50	5,10	2,90	3,80
Coefficient d'ajustement utilisé aux fins du calcul des indemnités de poste (pourcentage)	55,52	55,72	56,38	48,20	53,70	57,47	53,38	53,48	53,17	51,98	50,83	47,30
Taux applicable au calcul des dépenses communes de personnel (pourcentage)	38,54	38,54	37,56	37,56	64,30	64,30	64,72	64,72	67,64	67,64	82,52	82,52
Taux de vacance (pourcentage)												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	8,80	8,80	3,70	3,70	15,70	15,70	7,50	7,50	15,70	15,70	7,50	7,50
Agents des services généraux et des catégories apparentées	0,20	0,20	0,80	0,80	4,60	4,60	5,30	5,30	4,60	4,60	5,30	5,30

<sup>a</sup> La Haye : valeur du dollar des États-Unis en euros; Arusha: valeur du dollar des États-Unis en shillings tanzaniens; Kigali : valeur du dollar des États-Unis en francs rwandais.